

Décision

Générale

colonial

Décision n° 335 PERSONNEL EUROPEEN.

n° 335

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 mars 1947

Numéro JO

n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro

30 mars 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté local n° 1292 du 6 novembre 1940 relatif aux indemnités pour travaux effectués en dehors des heures de travail, notamment en son article 6

Sur la proposition du chef du cabinet civil,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— A titre exceptionnel, une gratification de deux mille francs (2.000 francs) est accordée à M. Mousset, dame employée auxiliaire au bureau des affaires politiques, pour travaux effectués en dehors des heures normales de travail.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.